

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Code NAF*

Code IDCC*

N° SIRET*

Contact :

Nom :

E-mail :

Votre entreprise

Effectif annuel moyen		Ouvriers	Employés	Techn. AM	Cadres	TOTAL
		hommes				
	femmes					

Masse salariale globale 2019	,00 €	A	Masse salariale CDD 2019	,00 €	B
------------------------------	-------	----------	--------------------------	-------	----------

CONTRIBUTION UNIQUE FORMATION

Entreprises de moins de 11 salariés (ou ayant franchi le seuil de 11 salariés en 2019, 2018 ou 2017)

Contribution unique

	A	x 0,55 %	€	C
--	----------	----------	---	----------

OU

Si franchissement de seuil de 11 salariés en :

2019

2018

2017

	A	x 0,55 %	€	C
--	----------	----------	---	----------

Contribution 1% CPF - CDD

	B	x 1 %	€	D
--	----------	-------	---	----------

TOTAL HT

	C + D		€	E
--	--------------	--	---	----------

TVA

	E	x 20 %	€	F
--	----------	--------	---	----------

TOTAL TTC

	E + F		€	G
--	--------------	--	---	----------

Dialogue social - Uniquement Branche Restauration rapide (IDCC 1501)

Frais de paritarisme **Minimum de 10€**

	A	x 0,012 %	€	H
--	----------	-----------	---	----------

TOTAL GLOBAL À RÉGLER À AKTO

	G + H		€	I
--	--------------	--	---	----------

PAIEMENT

Cachet de l'entreprise

Mode de paiement choisi :

Virement à libeller avec votre n° Siret + raison sociale

Chèque n° _____ Banque : _____

à l'ordre d'AKTO avec le numéro de siret au dos du chèque.

Le : Signature :

Nom du signataire :

Qualité :

Bordereau et chèque à retourner à :

AKTO Réseau Fafih - TSA 30035 - 75802 Paris Cedex 08

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles, parmi lesquelles les Branches des Hôtels-Cafés-Restaurants, de la restauration collective, de la restauration rapide et des cafétérias.

AKTO accompagne les branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences :

- Il agit pour l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels ;
- Il accompagne la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés ;
- Il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois ;
- Il développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.



Quelles sont les conventions collectives concernées ?

- IDCC 1266 Convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités
- IDCC 1311 Restauration ferroviaire
- IDCC 1501 Convention collective nationale de la restauration rapide (restauration livrée)
- IDCC 1979 Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)
- IDCC 2060 Convention collective nationale des chaînes de cafétérias et assimilés



**Besoin
d'une réponse,
d'une précision ?**

Retrouvez notre mode d'emploi sur www.fafih.com

AKTO Réseau Fafih répond à toutes vos questions au **01 40 17 20 82**

service gratuit + prix d'appel

AKTO EN QUELQUES CHIFFRES

1 006 salariés AKTO en métropole et dans 5 DROM ; 250 000 entreprises, dont 90% de moins de 50 salariés et qui représentent 4 millions de salariés concernés ; plus de 1 milliard d'euros de fonds gérés ayant permis de former en 2018 plus de 750 000 salariés et d'accompagner 130 000 alternants.

AKTO réseau Fafih

TSA 30035 - 75802 Paris Cedex 08
01 40 17 20 82 - versements@fafih.com

AKTO } RESEAU
L'humain au cœur des services } **fafih**